



Département de la Savoie

COMMUNE DE MONTRICHER-  
ALBANNE

SOUS-PREFECTURE  
ST JEAN DE MAURIENNE

10 FEV. 2021

REÇU

ARRETE DU MAIRE

N° 06-2021

**OBJET: Sécurité sur les pistes de ski alpin et domaine nordique  
de la Station Les KARELLIS -**

Le Maire de MONTRICHER-ALBANNE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2 5°, L. 2212-4 et L. 2122-24 ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu les normes NF S 52-100, NF S 52-101, NF S 52-102, NF S 52-103 ;

Vu la norme NF S 52-104 relative au drapeau avalanche

Vu l'arrêté n° 01/2016 concernant les prescriptions relatives à la sécurité sur les pistes d'activités nordiques ;

Vu l'arrêté n° 22/2018 relatif à la sécurité sur les pistes de ski alpin ;

Considérant que le maire est chargé de la sécurité et de l'organisation des secours sur les pistes de ski alpin et nordique de la station Les Karellis ;

Considérant que les domaines skiables Français connaissent actuellement une situation inédite due à la crise sanitaire engendrée par la pandémie du Corona virus SRAS CoV-2. Le gouvernement a décidé de fermer les remontées mécaniques de l'ensemble du territoire ;

Considérant le courrier de Monsieur Pascal BOLOT, Préfet de la Savoie en date du 15 décembre 2020 indiquant à chaque commune et à chaque domaine skiable les dispositions à prendre pour l'ouverture des domaines skiables du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021 dans la « Fiche Montagne – début de saison 2020-2021 en situation d'urgence sanitaire » du 14 décembre 2020 ;

Considérant le courrier de Monsieur Pascal BOLOT, Préfet de la Savoie en date du 18 janvier 2021 relatif au maintien des dispositions relatives à la prévention, l'information et la sécurité sur les domaines skiables ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Organisation des secours**

La station Les Karellis dispose d'un service de secours 7 jours sur 7 composé de 2 pisteurs, d'un régulateur et d'une motoneige sera assuré de 9h00 à 16h30 du 08 février 2021 jusqu'à l'ouverture des remontées mécaniques du domaines skiable de la Station Les Karellis au grand public.

Une régulation sera assurée en relation radio avec les pisteurs et **une permanence téléphonique des secours de la Régie Autonome Communale des Remontées Mécaniques et de Pistes de Montricher-Albanne-Les Karellis sera assurée au numéro de téléphone suivant : 04 79 59 50 30.**

.../...

Suite n° 1 portant Sécurité sur les pistes de ski alpin et domaine nordique de la Station Les KARELLIS

**Article 2 : Domaine skiable**

**Prévention des avalanches** : Le manteau neigeux sera surveillé quotidiennement, des opérations de sécurisation du domaine skiable des Karellis seront mises en œuvre en fonction de l'évolution du manteau neigeux, des précipitations, du vent et des risques d'avalanches. Cette surveillance et les actions de préventions concernent :

- Les pistes de ski alpin et de ski nordique ouvertes et les autres activités organisées sur les pistes ouvertes à cet effet ;
- Les remontées mécaniques et les infrastructures à des fins de sécurité industrielle ;
- Cheminement des engins de l'exploitation du domaine skiable ;
- La circulation des professionnels du domaine skiable.

**1. Activités et périmètres ouverts du lundi 08 février 2021 jusqu'à l'ouverture au grand public des remontées mécaniques du domaine skiable de la station Les Karellis entre 9h et 16h30 uniquement :**

Dans ce contexte, la Commission de sécurité des pistes a dressé une liste exhaustive des activités désignées ci-après, pouvant être pratiquées en sécurité ainsi que les périmètres d'évolution :

- **Luge** : Deux piste de luge seront aménagées et ouvertes sur le front de neige en respect des normes attenantes à ce type d'équipement et balisées (voir plan ci-joint) ;
- **Piétons et raquettes** : La pratique de ces activités sont autorisées uniquement sur la piste de la Ponsonnière en aller et retour. La fin de la piste se trouve au niveau de la gare de départ du télésiège des Chaudannes, ainsi que sur la piste du Lac au départ des Karellis jusqu'au lac de Pramol en aller-retour (voir plan ci-joint) ;
- **Ski de randonnée** : La pratique du ski de randonnée est uniquement autorisée à la montée sur la piste de la Ponsonnière et à la descente par la piste du Lac (voir plan ci-joint) ;
- **Ski nordique** : La pratique du ski nordique sera autorisée uniquement sur la piste bleue de Belle Combe (voir plan ci-joint) ;
- **Ski alpin** : la pratique de cette activité est autorisée pour les pratiquants mineurs licenciés au sein d'une association sportive affiliée à la Fédération française de ski sur la piste des Gentianes avec montée par le téléski des Prés.
- **Snake Gliss** : la pratique de cette activité est autorisée uniquement encadrée par un professionnel, sur la piste des Granges.

Des filets seront positionnés aux intersections des pistes afin d'informer les usagers sur les pistes ouvertes et celles qui seront fermées.

En dehors des pistes ouvertes et sécurisées désignées dans le présent arrêté et sur le plan annexé, toutes les autres pistes sont fermées et non sécurisées, l'évolution se fait aux risques et périls des pratiquants.

.../...

2. Activités et périmètres fermés :

- Tous les périmètres et activités non cités au point 1 de l'article 2.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché sur les panneaux d'affichage communaux, à la station Les Karellis ainsi qu'en tous lieux appropriés.

Article 4 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 02-2021 du 14 janvier 2021.

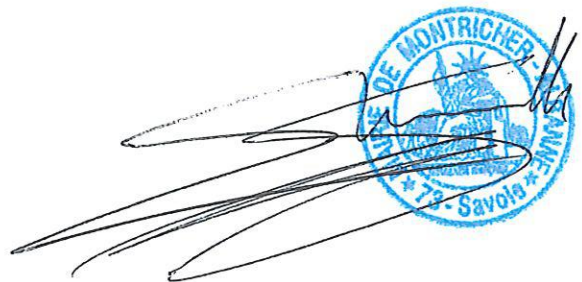
Article 5 :

Madame le Maire, Monsieur le Directeur de la Régie Autonome Communale des Remontées Mécaniques et des pistes, Monsieur le Directeur des Services des Pistes, Monsieur le Directeur d'Exploitation du domaine skiable, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de la brigade de Saint-Jean-de-Maurienne, Monsieur l'Adjudant du PGHM de Modane, Monsieur le Capitaine du SDIS 73 à Saint-Jean-de-Maurienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

A Montricher-Albanne, le 8 février 2021.

Le Maire,

Madame Sophie VERNEY.

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNE DE MONTRICHER-ALBANNE" around the top edge and "Savoie" at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem featuring a mountain and a tree.